

Madame, Monsieur

INFORMATION MUNICIPALE

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE

Suite au décès de M BERGER, Maire de la commune d'Emagny et considérant la nécessité de compléter le conseil municipal avant l'élection du maire et des adjoints, en application de l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, un arrêté préfectoral a été signé, décidant une élection complémentaire municipale partielle.

Une élection municipale partielle complémentaire aura lieu le 10 novembre (éventuellement le 17 pour le second tour) afin de compléter le conseil municipal, en vue d'élire un nouveau maire et de nouveaux adjoints.

Cinq conseillers sont à élire.

Les candidatures des intéressés sont à déposer à la préfecture les 16-17-18-21-22-23-24 octobre pour le 1^{er} tour.

Si toutefois ils ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales, les habitants ont la possibilité de s'inscrire, pour participer au scrutin avant le 30 septembre 2019 en mairie ou sur internet, service public.fr, rubrique élections.

Les documents concernant cette élection sont à votre disposition sur le panneau d'affichage sous la mairie, sur le site internet de la commune, et au secrétariat de mairie (le mardi de 14 h à 19 H, le vendredi de 9 h à 12 h).

Mme Suzanne HUOT, Maire d'Emagny par intérim.